

Produits concernés : Exclusivement les laits avant transformation.

Tous les produits transformés tels que les yaourts, le beurre ou les fromages doivent remplir le présent cahier des charges ainsi que le cahier des charges « produits transformés ».

-> *Les produits issus d'Occitanie dont les SIQO sont listés en annexe sont automatiquement éligibles à l'adhésion Sud de France-l'Occitanie*

Fonctionnement général et lecture du cahier des charges

-> Pour bénéficier de la marque « Sud de France-l'Occitanie », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

-> Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. **Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.**

Questions	Réponses
Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie ?	Oui / Non
Vos animaux sont-ils élevés en Occitanie ? <i>Les parcelles limitrophes à l'Occitanie et continues à l'exploitation sont possibles.</i>	Oui / Non
Le site de conditionnement est-il en Occitanie ?	Oui / Non

Annexe 1 : Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO)

Lait

AB (Occitanie)